

#### Edito

Fin mars, lors d'une assemblée générale élective inhabituelle, un nouveau comité directeur a été élu pour les quatre prochaines années. Des nouveaux membres ont fait leur entrée avec une volonté de s'investir pour l'aéromodélisme et pour les clubs.

e programme présenté lors de l'élection s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été engagé dans le précédent mandat avec un sujet d'importance supplémentaire qui est la refonte de la formation.

Ce travail va être engagé dans les prochaines semaines avec des premières actions qui seront mises en place rapidement.

L'objectif de cette refonte est de pouvoir faire venir des jeunes aéromodélistes à notre passion, dans nos clubs en leur montrant tous les aspects de nos pratiques et pour les plus jeunes d'entre eux, les débouchés profession-



nels que cela peut leur apporter. La situation sanitaire est toujours compliquée même si depuis quelques semaines et grâce au fait que l'aéromodélisme soit un sport, nous avons pu recommencer à pratiquer sur nos terrains sans la contrainte de limitation de distance à 10 km.

Nous attendons maintenant des

retours du ministère des sports à nos propositions de protocole pour relancer les compétitions et les rencontres.

Nous pouvons espérer qu'avec les beaux jours, la situation permette enfin de se retrouver sur les terrains même s'il faudra bien sûr continuer à être prudent et respecter les consignes sanitaires.



L'aide au développement des clubs est bien sûr au centre de nos préoccupations. Le lancement de la campagne ANS il y a quelques jours va vous permettre de déposer des dossiers d'aides sur différents axes qui ont été déclinés dans les documents que vous avez reçus. Je rappelle qu'en parallèle de cette campagne, des dossiers de subvention investissement peuvent être déposés à n'importe quel moment et qu'une commission se réunira pour les analyser et vous donner les réponses dès que cela sera nécessaire.

Un point d'importance concernant l'ANS concerne l'aide aux structures en difficulté suite à la crise COVID. En effet, plus de 16 k€ sont réservés pour aider les structures qui seraient en difficultés financières suite à la crise ou qui auraient des besoins particuliers en matériel sanitaire. Nous vous incitons bien sûr à présenter des dossiers si vous êtes dans ce cas de figure.

Je conclurais cet édito en évoquant la polémique lancée il y a quelques semaines en région poitevine concernant les rêves de gosses. Nous n'avons pas à rougir du virage qu'est en train de prendre l'aviation légère en matière d'environnement et que nous avons adopté depuis longtemps en aéromodélisme. Nous n'avons pas non plus à rougir d'avoir une passion qui a permis et qui permet-

tra encore à de nombreux jeunes de se projeter sur des

carrières passionnantes et qui se voudront, parce que cela sera rendu technologiquement possible justement par des ingénieurs qui auront rêvé de cela à leur jeune âge, de moins en moins impactantes sur notre environnement. J'en profite pour vous inviter à voir ou à revoir la série de films que nous avons réalisés sur des professionnels de l'aéronautique qui partagent le fait d'avoir commencé par l'aéromodélisme. Une personnalité conclura d'ici quelques semaines cette série, montrant si cela est encore nécessaire, que l'aéromodélisme est un sport et une passion qui se doit d'être défendu et rendu accessible au plus grand nombre. Bons vols à tous.

> Laurent Henry Président FFAM





https://www.youtube.com/c/FederationFrancaiseAeroModelisme/videos





### Assemblée générale 2021

près une assemblée générale 2020 organisée par correspondance, nous aurions tant aimé vous retrouver le 27 mars dernier à la Maison du Handball français pour partager ce moment de vie fédérale d'autant plus avec l'élection du comité directeur pour les 4 prochaines années.

Nous avons souhaité profiter des nouvelles technologies et des ordonnances gouvernementales pour vous proposer, tout en étant quelque peu obligés par les élections, un format d'assemblée générale différent de nos habitudes. Cela a demandé un travail préparatoire en amont avec les élus, le personnel fédéral et la société retenue afin d'anticiper tout problème technique qui aurait pu survenir si elle s'était tenue entièrement en direct.

Nous sommes ravis que tout se soit déroulé correctement, notamment sur les points techniques et encore plus de constater que plus de 300 dirigeants de clubs (plus de 40 %) ont suivi cette assemblée. Il est cependant dommage, malgré la simplicité et le fait de ne pas avoir à se déplacer, que plus de dirigeants n'aient pas participé.

De nombreux messages ont été adressés au secrétariat pour indiquer que le déroulé de l'assemblée et de son format avaient été appréciés même si certains points pouvaient être améliorés.

Nous sommes attachés à une assemblée générale en présentiel car elle permet de se retrouver, d'échanger, de partager un moment de convivialité que ne permet pas la vidéoconférence mais nous allons tirer les conclusions de l'expérience de cette année pour faire évoluer nos textes et nos possibilités.

Comme indiqué précédemment, cette assemblée a été l'occasion de faire le bilan de cette année et de ce dernier mandat.

#### Revenons sur les temps forts :



• Le **président** a rappelé dans son rapport, les faits marquants de 2020 (gestion de la crise sanitaire et plan de relance, mise en place d'un plan de développement fédéral dans le cadre de l'ANS et gestion des fonds ANS par la fédération ainsi que les formations de dirigeants qui se sont partiellement tenues en région). Il a également fait un bilan du mandat (écoute et aides aux clubs notamment sur des points juridiques, mise en place des formations de dirigeants en région, rappel sur le montant global des aides financières ou matérielles attribués aux clubs (1,1 M€) et le travail effectué sur la réglementation dans le cadre de la loi drone).



• Jean-Paul Perret a évoqué dans son rapport de secrétaire général la baisse des licenciés que nous subissons depuis 2016 et les explications inhérentes à cette perte mais aussi les travaux réglementaires en cours notamment sur le nouvel arrêté manifestation.



• Le rapport du comité de pilotage des activités sportives présenté par Jean-Paul Perret a décliné la stabilité du taux de participation aux championnats de France sur les deux derniers mandats mais aussi les bons résultats des équipes de France. Une année sportive 2020 morose qui est restée pratiquement sans compétition ni manifestation marque quant à elle la fin de ce mandat.



• Annie Besnard, responsable du comité de pilotage de la communication, a rappelé les quelques moments forts du mandat: création de la lettre aux clubs, arrêt d'Aéromodèles et création du E-Aéromodèles sur le site grand public ; pour l'année 2020 la mise à jour régulière des informations sur l'évolution sanitaire dans nos supports de communication ; enfin la réalisation de vidéos sur les carrières aéronautiques d'aéromodélistes.



• Patrick Bouard a présenté le rapport financier : le bilan 2020 et le budget prévisionnel 2021 ont été approuvés en séance et les tarifs 2022 proposés à l'identique de ceux de 2020 (avant crise) ont été validés.



En dehors de ces rapports, un sujet important a été présenté en séance par le médecin fédéral, Roland Surugue, concernant l'alcoolémie. Après validation du comité directeur sortant, il a été proposé, dans une résolution, de limiter à 0,5 g/l le taux d'alcool maximal toléré des pratiquants lors des manifestations et compétitions. Cela s'accompagne également d'une forte recommandation pour une consommation raisonnable des boissons alcoolisées lors de la pratique en clubs. Cette résolution a été approuvée à 92,5 % des suffrages exprimés. La commission médicale et le comité directeur vont travailler sur la déclinaison de ces orientations dans les textes fédéraux.

Un autre moment important de cette assemblée générale fut l'élection des membres du comité directeur.

Tarifs 2022		
Cotisation	association affiliée	38 € (23 € la 1e année)
membre actif	organisme agréé	100 €
Licences pratiquant	adulte pratiquant loisir	44 €
	adulte pratiquant compétition	54 €
	junior 2	24,50 €
	junior 1	14,50 €
	cadet	7,50 €
Licence encadrement		13 €
Passeports	scolaire	gratuit
	découverte	10€
	compétition	15 € (limité à 2 compétitions)
	loisir non-résident	15€
	loisir résident à l'étranger	8€
	école	20 €

La présentation de la liste candidate a été l'occasion pour Laurent Henry de décliner les objectifs de sa nouvelle équipe pour les prochaines années qui seront riches en actions et en projets :



- relance des activités post covid;
- refonte de la formation: rénovation des centres de formations, mise en place d'une qualification de formateur en aéromodélisme reconnue, revue des qualifications fédérales;
- développement de la pratique sportive;
- défense de l'aéromodélisme.

À l'issue de cette présentation, la liste a été réélue à 93,74 % des voix.

Le comité directeur a ensuite été complété par 7 candidatures individuelles laissant 3 postes vacants (2 postes de féminine et un poste de médecin).

L'équipe fédérale a été partiellement renouvelée par rapport au mandat précédent, comme vous le constaterez sur l'organigramme. Elle s'est déjà mise au travail et nous aurons l'occasion de vous faire part dans les prochaines lettres aux clubs de l'avancée de l'ensemble des travaux, notamment sur la formation qui est l'objectif fort de ce mandat.

En attendant, je vous souhaite de bons vols à tous, et j'espère avoir le plaisir de vous retrouver l'année prochaine lors de l'AG.

**Sophie Dellac** 



#### Organisation Comité directeur



VICE-PRÉSIDENT



**SECRÉTAIREGÉNÉRAL** 



**TRÉSORIER** 



uite à l'assemblée générale, le comité directeur s'est réuni début avril pour débuter le travail.

Un certain nombre de commissions statutaires sont à nommer en début de mandat. Le comité directeur a validé la nomination des présidents de commissions et reviendra dans les semaines qui viennent sur leurs compositions complètes qui seront discutées entre le bureau exécutif et les présidents de commissions.

### Les présidents de commissions sont :



 Jean Rousseau pour la commission de surveillance des opérations électorales



Laurent Cadot
 pour la commis sion disciplinaire
 de première ins tance



 Pierre Alberola pour la commission disciplinaire d'appel



 Bruno Delor pour la commission de surveillance



• Roland Surugue, médecin fédéral pour la commission médicale

Le **comité d'éthique et de déontologie** n'a pas encore donné lieu à la nomination d'un président.

Concernant l'organisation du comité directeur, celui-ci a validé la mise en place de comités de pilotage à l'image de ce qui avait été fait dans les précédents mandats avec des périmètres un peu différents.

Le comité de pilotage de la formation est mis en place sous la responsabilité de Jean-Luc Drapeau. L'objectif principal du mandat : refonte des dispositifs de formation.

Le comité de pilotage des activités sportives est conservé et maintenant sous la responsabilité de Michel Ociepka. Ce comité est en charge du traitement de l'ensemble des activités sportives de la fédération et l'animation des groupes de travail des différentes disciplines.

Le comité de pilotage des clubs est mis en place sous la responsabilité de Michèle Venec. Ce comité aura la responsabilité de continuer à aider les clubs à se développer via les aides, les subventions et les formations administratives déjà engagées.

Enfin, Christian Peyrichoux assurera le pilotage des représentants CCRAGALS qui aident les clubs dans les déclarations de terrains et il assurera le lien avec le groupe espace aérien du CNFAS.

Bien évidemment, chaque membre du comité directeur participera aux travaux des comités de pilotage. Nous associerons à ces derniers des personnes extérieures au comité directeur lorsque cela sera nécessaire.

Téléchargez <u>le compte-rendu de la réunion de comité directeur d'avril</u> et nous ferons en sorte de diffuser ce type de compte-rendu à chaque réunion.















**Laurent Henry** 













# La page sportive

'activité sportive de ce début de saison a été freinée par la pandémie qui nous a obligés à « naviguer à vue ».

Nous avons pu récemment retrouver nos terrains d'entraînement et nos déplacements peuvent à nouveau être plus longs dans la métropole.

Les entraînements ont repris et ça fait du bien au moral! Sauf pour les vols en intérieur!

Quelques concours commencent à s'organiser de façon chaotique. Les championnats de France sont un peu bousculés et beaucoup sont déjà décalés plus tard dans l'année.

Mais, voici les toutes dernières directives de notre ministère de tutelle qui, suite au plan de déconfinement présidentiel, nous permettent de voir l'horizon s'éclaircir.

### Nous devrons respecter le calendrier suivant :

- À partir du 19 mai :

- Les compétitions et manifestations seront autorisées en extérieur pour les mineurs et majeurs;
- Les **compétitions et manifestations** seront **autorisées** en **intérieur** pour les **mineurs** exclusivement ;
- Une notion de jauge devrait s'appliquer autour de 50 personnes pour les activités extérieures mais nous attendons la déclinaison précise;
- Une jauge spectateurs devrait s'appliquer à 35 % de la jauge de l'ERP (Établissement Recevant du Public) en places assises et uniquement pour les ERP PA publics.
  - A partir du 9 juin :
- Les activités, compétitions et les manifestations intérieures sont autorisées pour les adultes;
- Jauge 500 personnes participants pour les ERP PA (plein air) publics.
  - Contraintes sanitaires :
- Des protocoles sanitaires ont été proposés et nous attendons le retour que nous devrions avoir très bientôt :
- Nous mettrons à jour le protocole et le diffuserons dès que possible;
- D'ici là, on respecte les consignes sanitaires générales.

Les concours FAI à l'étranger restent difficilement envisageables car beaucoup de pays, même si leurs frontières ne sont pas fermées, exigent des tests PCR et une quarantaine de dix jours à l'entrée dans le pays.

En plus, la plupart des championnats du monde et continentaux sont déjà annulés ou reportés et le nombre de préinscriptions est bien moindre qu'à l'habitude.

En espérant vous retrouver bientôt sur un terrain.

Bons vols.



Michel Ociepka

#### MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

Liberté Égalité Fraternité

#### Honorabilité

uite aux diverses affaires d'abus sexuels qui ont touché le monde du sport il y a quelques mois, le Ministère chargé des sports a entrepris, afin d'assurer la protection des pratiquants, et en particulier des mineurs, de systématiser les contrôles destinés à vérifier le respect des obligations d'honorabilité pesant sur les éducateurs sportifs bénévoles et les exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives, en application des articles L. 212-1, L. 212-9 et L. 322-1 du code du sport. Pour rappel, le code du sport prévoit que nul ne peut exploiter soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers, un établissement dans lequel sont pratiquées des activités physiques ou sportives s'il a fait l'objet d'une condamnation prévue à l'article L. 212-9. Ce même article renvoie vers une liste de crimes et délits prévus dans le code pénal, le code de la santé publique, le code de la sécurité intérieure et le code de la route. Un club d'aéromodélisme est un établissement d'activités phy-

Un club d'aéromodélisme est un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) et les dirigeants de clubs sont donc directement concernés.

Les fédérations doivent donc, depuis un décret du 31 mars 2021 modifiant le code du sport, recueillir des informations sur les éducateurs sportifs et les dirigeants de clubs afin de permettre aux services de l'état de vérifier l'honorabilité de ces derniers.

La FFAM ne peut que s'inscrire dans cette démarche dont la finalité de protection des mineurs n'est pas contestable.

Les modalités de mise en œuvre de ces dispositions sont en cours de finalisation. La mise en place s'effectuera à partir de septembre lors de la bascule de saison dans notre extranet car elles vont nécessiter pour les personnes concernées de renseigner lors de la prise de licence des informations complémentaires.

En effet, le contrôle de l'honorabilité d'une personne sera réalisé avec son identité complète et exacte :

- Civilité / genre (déjà renseigné sur extranet)
- Nom de naissance (celui indiqué sur l'acte de naissance – à vérifier sur l'extranet en particulier pour les féminines)
- Prénom (1<sup>er</sup> prénom inscrit sur l'acte de naissance et documents d'identité)
- Date de naissance (déjà renseigné sur extranet)
- Lieu de naissance (à ajouter sur extranet)
- Département de résidence (déjà sur extranet avec adresse postale exacte)

Nous savons d'ores et déjà que seront concernés :

- Les membres des bureaux des clubs (président, secrétaire, trésorier);
- Les bénévoles assurant de la formation ou de l'encadrement, qu'ils soient titulaires ou non d'un diplôme de formateur;
- Les chefs d'équipes de France.

Il est important de préciser que la FFAM devra transmettre le fichier des personnes concernées mais n'aura accès à aucune information de la part des services de l'état. Le contrôle sera effectué exclusivement par les services de l'état.

Nous reviendrons vers vous rapidement car vous dirigeants de clubs, aurez un rôle à jouer pour identifier les « encadrants » et recueillir les informations nécessaires dans vos fiches d'inscription.

**Laurent Henry** 

# Exemption du signalement électronique

#### pour les personnes résidant à l'étranger

Rappel des 2 conditions pour être exempté de signalement :

- Être membre d'une association affiliée soit à une fédération reconnue au niveau national pour l'aéromodélisme (code aviation civile) soit à une fédération multisports incluant l'aéromodélisme agréée par le ministère chargé des sports (code du sport) donc soit à la FFAM soit à l'UFOLEP.
- Pratiquer sur un site de vol déclaré et exempté (voir carte des

localisations d'activité d'aéromodélisme sur site FFAM).

Ces conditions s'appliquent également pour la participation aux manifestations (publiques ou privées) et compétitions.

Afin de permettre aux résidents étrangers de bénéficier de la possibilité de voler en étant exemptés de signalement, la FFAM a mis en place le passeport résidant à l'étranger.

Ce passeport s'adresse donc aux personnes de nationalité française ou étrangère qui ont une adresse à l'étranger et qui y résident au moins 6 mois de l'année et qui souhaitent venir participer à une manifestation organisée par un club FFAM en France.

Les manifestations et les compétitions devront être inscrites au calendrier fédéral.

#### Conditions de délivrance :

- Résider et avoir une adresse à l'étranger plus de 6 mois dans l'année;
- · Validité 1 an;
- Renouvelable (dans le club ou dans un autre club sans notion de transfert);
- Tarif = 8 € (assurances comprises);
- Pas de création d'espace licencié, le club devra télécharger et transmettre le passeport à la personne concernée.

Le passeport est saisi par le club dans l'extranet des dirigeants : mon club / passeports

Ce passeport ne remplace pas le passeport loisir non résidant qui lui est utilisé en général pour les séjours touristiques en France.

Nota: les personnes résidant à l'étranger et qui souhaitent voler sur des sites déclarés à l'AIP en dehors du cadre des manifestations et compétitions FFAM, ne sont pas exemptés de signalement électronique. En effet, elles devront soit s'équiper d'une balise de signalement, soit prendre une licence fédérale.

Sophie Dellac



Non resident event pass
0333 - CLUB MODELISTE DE LILLE
QUISATEM Louis

Passeport no.: 0568

Born on 30/11/1965 Sex : M

Expiry date : 31/12/2021



# Point sur la réglementation

Le guide Association d'aéromodélisme a été mis à jour par la DGAC récemment et apporte quelques précisions suite à des remontées que la fédération avait formulées.

En effet, est considérée comme couverte par l'arrêté aéromodélisme la pratique par un licencié y compris en dehors des sites référencés.

Cela signifie qu'un adhérent d'un club peut pratiquer en particulier le vol de pente sur un site qui ne serait pas déclaré sans les contraintes de la catégorie ouverte de la règlementation européenne (marquage modèle, signalement européen, etc.) à condition toutefois d'être à plus de 150 m de zones résidentielles. Les discussions sont actuellement en cours avec la DGAC pour préciser les autorisations d'exploitation qui seront délivrées d'ici quelques mois aux clubs et



associations d'aéromodélisme afin de pouvoir continuer à pratiquer suivant les règles nationales au-delà du 31 décembre 2022. Nous reviendrons vers vous sur le sujet prochainement.

Concernant le signalement électronique, une revue de la liste des sites nouvellement créés à l'AIP est en cours par les différents ministères afin d'avoir une mise à jour du décret d'exemption durant l'été.

Les sites des territoires ultramarins seront intégrés et certains bénéficieront donc de l'exemption.

D'ici là, la fédération a mis à disposition en prêt un certain nombre de balises de signalement pour ces sites nouvellement créés.

Il convient de mentionner que la fabrication de balises souffre actuellement d'un problème d'approvisionnement de certains composants qui ne permet pas d'en mettre à disposition comme prévu. Nous espérons que cela se résoudra rapidement.

**Laurent Henry** 

### Nitrométhane 16 %!

ne règlementation est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2021 limitant à 16 % le volume maximum de nitrométhane dans nos carburants.

Suite à des discussions avec le Service Central des Armées du ministère de l'intérieur et les autres fédérations de modélisme, la FFAM a obtenu la possibilité de délivrer jusqu'au 31 janvier 2022, aux compétiteurs qui en feraient la demande, une attestation leur permettant d'être considérés par les revendeurs comme des professionnels et de pouvoir acheter du carburant nitré au-delà de 16 %.

« Relisez bien cette phrase (tout y est) en vous attardant sur chaque mot avant de poser des questions et de contester! »



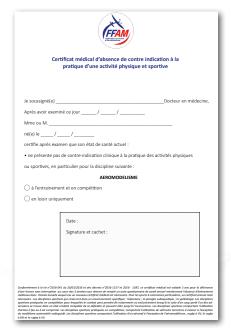
Sur le plan pratique : Vous devez remplir le formulaire de demande et l'envoyer à la FFAM. Une fois validé, vous pourrez télécharger, dans votre espace licencié, une attestation spéciale nécessitant

> l'usage de nitrométhane à plus de 16 % qui vous permettra de vous approvisionner.

Il y a une date limite et la prorogation de l'autorisation au-delà de janvier 2022 n'étant pas acquise, il faut lancer les actions pour voir ce qui est à faire au niveau des motoristes et des instances internationales rapidement.

Bons vols, avec ou sans nitro!

Michel Ociepka



#### Suppression du certificat médical pour les mineurs

A l'issue d'une loi adoptée le 7 décembre 2020 par le parlement dont le décret a été publié le samedi 8 mai 2021, le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs avant de s'inscrire dans un club ou une compétition sportive a été supprimé et remplacé par un questionnaire de santé (24 questions).

Néanmoins, la production d'un tel certificat demeure lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical, mais également pour les disciplines à contraintes particulières », précise cependant le décret.

Les modalités de mise en oeuvre pour la licence FFAM seront détaillées lors d'une prochaine lettre aux clubs et seront effectives pour la saison 2022 (ouverture en septembre 2021).

Sophie Dellac

# Rédaction e-Aéromodèles : appel à contribution

Aéromodèles n'existe plus, mais nous continuerons à publier, sur le site fédéral, les articles que vous nous enverrez.

Merci d'envoyer vos contributions à l'adresse : f.memet@ffam.asso.fr

Retrouvez les articles e-Aéromodèles : https://www.ffam.asso.fr/fr/e-aeromodeles.html VIE DES CLUBS
REPORTAGES
TECHNIQUE
CATÉGORIES

